

# Sur qui souffleront les éoliennes ?

Un enjeu financier décoiffant, qui ne manque pas d'être aussi politique.

Le gouvernement wallon PS-CDH-Ecolo l'a confirmé: il prépare un nouveau cadre de référence en matière d'implantations éoliennes. C'est en rupture de la législature régionale PS-CDH précédente, qui n'en voyait pas la nécessité. Mais voilà, les références actuelles de 2002 ne devaient être que provisoires et indicatives; elles paraissent insuffisantes face au développement présent et à venir du secteur.

Pour le présent, en Wallonie, on sera passé en 10 ans d'une éolienne en 1998 à près de 150 sur 34 sites différents à la fin 2009. Quant à l'avenir, les projets ou leurs rumeurs ne cessent de se multiplier, sous le coup d'une concurrence très vive entre les opérateurs. Ainsi évoque-t-on quelque 75 éoliennes de plus d'ici à 3 ans, et un parc de 450 hauts engins à moyen terme.

Au fait, combien en faudrait-il ? La Belgique -pratiquement, chacune de ses régions- s'est donc engagée à produire, dès 2020, au moins 13% de sa consommation d'énergie à partir de sources renouvelables. La stratégie engagée en Wallonie fera bien, d'abord, de définir la part que l'éolien territorial (l'onshore, puisque l'offshore est apanage fédéral) doit assumer par rapport à d'autres productions d'énergies vertes (géothermie, cogénération, photovoltaïque, etc.). Avant de définir comment implanter les éoliennes, voire où les installer, autant savoir combien il en faut... Et puis, la réflexion ne doit pas s'en tenir à des balises d'implantation, aussi importantes et ardues que soient les questions d'aménagement du territoire (impact paysager et environnemental, adhésion des riverains, etc.). Pour preuve, les édiles qui vous confient ignorer par quel bout prendre les propositions qui leur arrivent. Et s'ils négocient, c'est sans encadrement, individuellement, pour des retombées financières parfois contestées -par exemple, des contrats de "sponsoring" d'activités locales que des sociétés font miroiter auprès des autorités communales.

Bref, implanter au mieux est une chose, assurer des retombées correctes en est une autre. Mais pour qui ?

Le groupe PS du Parlement wallon prépare une proposition de résolution tendant à encourager les communes à investir dans des projets éoliens en se regroupant avec d'autres communes via les intercommunales de développement et/ou de financement auxquelles elles sont associées. A l'initiative, le député Edmund Stoffels: *"Dans ma commune d'Amblève, un groupe de communes flamandes a investi en créant 5 éoliennes. Je me suis dit: nom d'une pipe, ce que des Flamands font, pourquoi pas des Wallons ou des germanophones?"*

Il voit à la formule beaucoup d'avantages: les possibilités d'établir une stratégie supracommunale de développement d'énergies renouvelables, de minimiser les risques pour les communes (solidarisation) et de maximiser les retombées financières (économies d'échelle), de permettre à des communes même sans espace disponible sur leur territoire d'investir dans l'éolien, de disposer des compétences des intercommunales. Celles-ci pourraient soit lancer des marchés publics pour trouver des promoteurs privés, soit s'associer à un opérateur privé s'il est d'accord et prendre des participations dans la société d'exploitation. La rétribution des communes pourrait se faire par la voie de dividendes -des recettes bienvenues quand s'exercent des pressions fiscales locales.

Que du bonheur? Doucement. M. Stoffels a échangé là-dessus par courrier avec le ministre wallon Ecolo de l'Energie, Jean-Marc Nollet. Celui-ci ne conteste pas l'implication possible des communes et intercommunales, mais n'entend certes pas y limiter toute participation collective: *"La question de la participation directe des citoyens, par le biais des coopératives, par exemple, doit également faire l'objet d'une attention particulière."* Il y voit *"un élément crucial"* pour atteindre les objectifs énergétiques et *"leur acceptabilité sociale"*. Et de citer ni plus ni moins que 8 éoliennes sur 7 sites qui présentent actuellement *"une composante citoyenne assez prononcée"*.

*"C'est minime"*, rétorque M. Stoffels. Lui ne conteste pas les opportunités de participation citoyenne. *"Mais la meilleure participation citoyenne est la participation de la commune, nous dit-il La commune, c'est tout le monde, y compris le chômeur ou le pensionné; peu importe le montant du revenu disponible. Tandis que participer à une coopérative, ce n'est pas donné à tout le monde..."*

**Paul Piret**